

CIPI et CDPI : nouveaux forfaits de prise en charge

Suite à la forte mobilisation des contrats d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI) et des contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI), les représentants de la branche ont mis à jour les forfaits de prise en charge.

NATIONAL

Accueil / Les brèves / CIPI et CDPI : nouveaux forfaits de prise en charge

Mise à jour : 01/06/2021 A+ A- 🗻

Mise à jour des forfaits

Le budget disponible au titre du 0,3 % qui permet notamment de financer les CIPI et CDPI est en diminution en 2021. Pour autant, les besoins en formation sont importants et les entreprises ont continué à accompagner les parcours des salariés en CIPI et CDPI dans des proportions importantes : plus de 5 000 parcours sont actuellement engagés et AKTO a enregistré plus de 2 500 nouveaux projets.

Pour assurer le financement des formations, la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) du Travail Temporaire réunie le 1er juin 2021 a pris la décision de **revoir les forfaits applicables au financement des dispositifs CIPI et CDPI**.

- ✓ Le forfait de prise en charge des CIPI et CDPI (y compris les contrats mobilisant le cofinancement du PIC Insertion par l'activité économique (IAE)) passe de 17€/heure à **14€/heure**
- ✓ Le forfait de prise en charge des CIPI et CDPI réalisés dans le cadre des programmes nationaux (Mission jeunes, Handicap, Langue et compétences, modularisation), passe de 27€/heure à **17€/heure**
- ✓ Le forfait de prise en charge des CIPI et CDPI réalisés dans le cadre du programme national d'accompagnement des publics réfugiés (HOPE) est maintenu à **27€/heure**.

Les demandes de financement continuent à être déposées auprès des services d'AKTO à un rythme soutenu.

La capacité de financement des CIPI et CDPI en est donc fortement impactée.

Ces décisions sont applicables pour les DRF (Demande de Réservation de Financement) déposées et n'ayant pas encore fait l'objet d'un accord de financement à la date du 1er juin, date de la CPNE. Les DRF déposées à partir du 1er juin doivent prévoir un démarrage de la formation au plus tard dans les 4 semaines.

Des financements alternatifs

AKTO dispose de **nombreux leviers financiers** qui permettent de prendre en charge vos projets de formations. [Contactez votre conseiller formation](#), il vous proposera les dispositifs, outils et aides les mieux adaptés à vos besoins.

➔ [Consulter les règles de prise en charge](#)

➔ [Consulter la page sur le CIPI](#)

➔ [Consulter la page sur le CDPI](#)